

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 7 février 2017  
CO 021 DE

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94  
Présents : 87  
Votants : 93

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Jean PICCAND, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, Patrick PREVALET, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Dominique BONNET à Michel FRANCONY, Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à André JOURD'HUI, Martine VUILLEMIN à Bernard AMIENS, Cyril ACCARD-GUILLOIS à Jean-Jacques COURT, Philippe RIOU à Roger GROS, soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : André PROST à Patrick PREVALET, David GUY à Jean PICCAND, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Daniel BARBE, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Frédéric CHOULET, Anne CHARLET.

Etaient Absents : Rémy VIENNET,

Secrétaire de séance : Monsieur André VIONNET

Convocation faite le : 30 janvier 2017

**Objet : Fixation des tarifs aire des gens du voyage.**

VU la note de synthèse n°9/07.02.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

ENTENDU l'exposé du Président sur la fixation des tarifs aire des gens du voyage ;

ATTENDU que la Communauté de Communes a compétence, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en matière d'aire d'accueil des gens du voyage au titre des compétences obligatoires ;

CONSIDERANT qu'une aire d'accueil communale existe sur le territoire de la nouvelle intercommunalité, située à Poligny le long de la route de Miéry, et qu'elle est occupée une grande partie de l'année par des personnes semi-sédentarisées ;

ATTENDU que, par délibération n°CO 006 DE du 24 janvier 2017, le Conseil Communautaire a créé la régie afférente aux redevances d'occupation, dans le prolongement de celle existant en Mairie de Poligny, la compétence étant précédemment exercée par la commune de Poligny ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Affiché le février 2017



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 7 février 2017  
CO 021 DE (SUITE)

**Objet : Fixation des tarifs aire des gens du voyage.**

FIXE les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage comme suit :

- Redevance d'occupation / jour / foyer  
(3 caravanes maximum par couple ou foyer parents enfants) ... 1,60 €
- Redevance d'occupation / mois / foyer  
(3 caravanes maximum par couple ou foyer parents enfants) ... 17,50 €

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,



Michel FRANCONY

